

Drogues, enjeux internationaux



LE VENEZUELA : UN NOUVEL ÉPICENTRE DU TRAFIC RÉGIONAL ET MONDIAL DE COCAÏNE

David Weinberger

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

La saisie de 1,3 tonne de cocaïne opérée à Roissy par l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), dans un vol commercial au départ de Caracas en septembre 2013, restera dans les annales comme la plus importante jamais réalisée en France métropolitaine. Au-delà du record, cette affaire soulève un certain nombre de questions sur le rôle actuel du Venezuela dans le trafic international de chlorhydrate de cocaïne. Depuis le milieu des années 2000, la liste des saisies en provenance de ce pays ne cesse en effet de s'allonger. Ces cargaisons visent de plus en plus directement l'Europe – deuxième marché de la cocaïne au monde – à l'image de la tonne de cocaïne interceptée sur un jet privé aux Canaries en 2012. Une situation difficilement imaginable, il y a encore dix ans, qui montre que le Venezuela est désormais devenu une plateforme majeure de distribution de la cocaïne principalement produite chez son voisin, la Colombie, avec lequel il partage plus de 2000 km d'une frontière particulièrement poreuse. En témoignent les saisies de cocaïne comptabilisées par les Vénézuéliens qui s'élèvent, depuis 1999, à 389 tonnes¹. Par ailleurs, les démantèlements de plus en plus fréquents d'usines de production de précurseurs chimiques et de dizaines de laboratoires de cocaïne, dans l'ouest du pays, laissent penser que le Venezuela est devenu un épice de trafic de cocaïne dans un contexte où son voisin colombien voit sa production diminuer [1].

Délocalisation du trafic au Venezuela

Une zone de repli et de blanchiment

Malgré la proximité géographique et culturelle avec la Colombie, l'un des trois principaux pays producteurs de la coca avec le Pérou et la Bolivie, peu de trafiquants vénézuéliens étaient associés au trafic de cocaïne dans les années 1980 quand celui-ci a commencé à prendre son essor. Pour les cartels colombiens, le Venezuela ne présentait en effet que très peu d'intérêt, que ce soit sur le plan de la production² ou de l'exportation, laquelle s'effectuait directement à partir des côtes colombiennes du Pacifique et de la mer des Caraïbes. À l'époque, pour les barons de la drogue des cartels de Medellín et Cali et les chefs des divers mouvements armés (guérillas et paramilitaires), le Venezuela constituait, du fait de sa proximité géographique, une zone de villégiature et une base arrière. Ainsi, l'une des principales guérillas, l'ELN (*Ejército de Liberación Nacional*)³ de Colombie possède des

1. Office national antidrogue du Venezuela.
2. Pour des raisons climatiques et géographiques, la coca ne peut y être cultivée que dans des aires restreintes du pays (voir encadré p. 2).
3. Guérilla castriste, célèbre pour avoir abrité dans ses rangs le père Camilo Torres, un des inspirateurs de la théologie de la libération, créée au début des années 1960 et toujours en activité aujourd'hui.

EN PRÉAMBULE

Drogues, enjeux internationaux avait l'an passé abordé la question de la guerre civile larvée au Mexique ayant pour enjeu le contrôle des routes de la cocaïne. Cette fois, la publication se penche sur la situation d'un autre pays de la région, le Venezuela, lequel connaît depuis une dizaine d'années une mutation majeure dans son rôle dans le trafic de cocaïne. Aujourd'hui, en effet, ce pays est passé du statut de refuge et de base arrière pour les trafiquants colombiens à celui de zone de transit majeure pour les flux de cocaïne, en direction de l'Europe notamment. Ce processus va de pair avec les maux bien connus qu'engendre au sein d'un pays le développement de ce type de trafics. Implantation d'organisations criminelles internationales (mafias italiennes, cartels mexicains), criminalisation de secteurs de la société via la corruption ou l'implication directe dans le trafic, explosion de la violence, le Venezuela affronte aujourd'hui une crise sécuritaire majeure. En témoigne, pour partie, la montée inquiétante du nombre d'homicides qui fait de ce pays un des plus criminogènes au monde, très loin devant le Mexique. Par ailleurs, l'implantation dans l'ouest du pays, à la frontière de la Colombie, où l'État est traditionnellement faible, des guérillas (FARC, ELN) et des paramilitaires colombiens favorisent de plus en plus le déplacement de la production directe de chlorhydrate de cocaïne comme l'atteste le nombre croissant de laboratoires démantelés au Venezuela. Cet « effet ballon » bien connu des services répressifs, qui voit les activités criminelles se déplacer au gré de la répression, vient illustrer une fois encore les difficultés dans lesquelles est prise la guerre à la drogue déclarée depuis maintenant une quarantaine d'années par les États-Unis.

Paula Vásquez Lezama
(CNRS/CESPRA)

ramifications au Venezuela depuis la fin des années 1970, tandis que certains trafiquants y sont implantés comme l'illustre l'arrestation en 1997 de Justo Pastor Perafan l'un des derniers grands barons de la drogue colombien à San Cristobal, ville frontalière avec la Colombie [2]. En outre, le Venezuela est un lieu attractif pour les trafiquants de cocaïne qui souhaitent blanchir leur argent. En effet, depuis le boom du pétrole des années 1970, Caracas est un centre d'affaires rayonnant dans toute l'Amérique latine, notamment dans le secteur bancaire. C'est dans ce contexte que les premiers criminels vénézuéliens impliqués dans le trafic de drogue de grande ampleur vont développer leurs réseaux transnationaux.

Paramilitaires et guérilleros colombiens s'enracinent

La décision des autorités américaines d'accroître leur intervention à partir des années 1990 dans les pays producteurs de cocaïne dans le cadre de la « guerre à la drogue », provoque progressivement un déplacement des routes de la cocaïne qui va fortement affecter le Venezuela [3]. L'administration américaine s'attaque alors principalement au contrôle de l'espace aérien à travers lequel 90 % du trafic s'effectue. Pour lutter contre ce véritable « pont aérien » entre les zones de production et de transformation puis de consommation, les États-Unis mettent en place en 1995 l'ABDP (*Air Bridge Denial Program*)⁶ puis, en 2000, le « plan Colombie ».

Dès lors, la chaîne de distribution de la cocaïne tend à passer de plus en plus de l'autre côté de la frontière, notamment dans la région vénézuélienne d'Apure. Le phénomène prend encore de l'ampleur après la signature de l'« accord de San José » en 2003, qui accroît la surveillance des façades maritimes de la Colombie et qui pousse les trafiquants à renforcer les exportations à partir des côtes vénézuéliennes. On assiste alors à l'installation d'un certain nombre d'acteurs criminels venus de Colombie. Ainsi, les bacrim, issues de la décomposition des paramilitaires colombiens, implantent des lieux de stockage de la drogue et peuvent compter sur le soutien des réseaux hostiles à la pénétration des guérillas à l'est du pays. Parmi les plus célèbres, los Mellizos (les jumeaux), arrêtés en 2008⁷, participaient à un important trafic maritime entre le Venezuela et l'Europe. Depuis, los Rastrojos constitueraient la bande criminelle la plus active et ce, malgré l'arrestation de leur chef, Diego Rastrojo en juin 2012. Ce groupe, qui semble être en contact direct avec des représentants des cartels mexicains et des mafias italiennes, contrôlerait une partie du port de Maracaibo et bénéficierait de nombreuses pistes clandestines

Coca et cocaïne au Venezuela

La production mondiale de coca est localisée dans trois pays andins d'Amérique du Sud – le Pérou, la Colombie et la Bolivie – même si régulièrement des cultures sont découvertes dans d'autres pays comme l'Équateur et le Venezuela. La production de coca se concentre dans la région de Perija, zone montagneuse, jouxtant la Colombie, où vient mourir la cordillère des Andes. Ces cultures de coca se limitent donc à des aires restreintes du pays. Cette production marginale est portée par des paysans colombiens réfugiés et des tribus indiennes locales. Elle est encadrée par les FARC ou par les bacrim (bandas criminales) colombiennes qui installent aussi des laboratoires de transformation de la coca en pâte-base et de la pâte-base en chlorhydrate⁴.

À partir de 1999, année où elles dépassaient à peine 12 t, les saisies de cocaïne au Venezuela ont connu une très forte augmentation pour atteindre 58 t en 2005. Puis les saisies amorcent une diminution significative pour se stabiliser autour de 25 t par an depuis 2010⁵, ce qui reste très modeste eu égard aux 200 t saisies par les Colombiens la même année. Quant aux saisies de cannabis, elles augmentent de manière très significative, dépassant même celles de cocaïne depuis 2009.

La cocaïne qui est expédiée du Venezuela est plutôt destinée à alimenter les marchés d'Amérique du Nord et d'Europe, ainsi que le marché émergent brésilien. Ceux du reste de l'Amérique du Sud (Argentine, Chili) tendraient à être approvisionnés à partir de la Colombie, du Pérou et de la Bolivie sans forcément transiter par le Venezuela. Le Pérou est d'ailleurs devenu depuis deux ans selon l'ONUDDC (Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime), le premier producteur mondial de cocaïne.

dans les régions frontalières des provinces de Táchira et d'Apure⁸.

En parallèle, à partir de 2002, les FARC (*Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia*) et l'ELN, confrontées à l'offensive des forces de sécurité colombiennes, tendent à redéployer leurs activités militaires et parfois criminelles en Équateur et au Venezuela. Une petite dizaine de milliers de guérilleros des FARC, de l'ELN et des FBL (*Fuerzas Bolivarianas de Liberación*), une guérilla autochtone, désormais implantés dans les zones frontalières d'Apure, de Barinas et de Zulia, opèrent concurremment et bénéficient de la complaisance de la part de certains représentants des autorités vénézuéliennes du fait de proximités idéologiques⁹. Le sort d'*El botaco Chepe*, un intermédiaire des FARC, chargé d'écouler de la drogue en échange d'argent mais aussi d'armes provenant vraisemblablement pour partie des stocks des forces armées vénézuéliennes, témoigne bien des relations ambiguës entre la guérilla colombienne et une partie des plus hautes autorités de l'État vénézuélien. Arrêté dans un premier temps au Venezuela et incarcéré dans des conditions très favorables (prison-palace, droit de sortie nocturne), il sera interpellé à nouveau en Colombie en 2006 puis extradé aux États-Unis sous le qualificatif inédit de « narcoterroriste » [2].

Implantation de laboratoires de transformation

Tous ces processus, de même que les tensions diplomatiques avec les États-Unis et l'Union européenne qui ont significativement limité les actions de coopération

internationale à partir de 2005, ont favorisé l'implantation de laboratoires de cocaïne en bordure de la frontière¹⁰, principalement du côté colombien mais aussi en territoire vénézuélien. Les démantèlements réguliers de structures de transformation de la coca en cocaïne en témoignent [4]. Au total, plus d'une centaine de laboratoires ont été démantelés depuis 2007 au Venezuela. Tout récemment, le 23 octobre 2013, la Garde nationale vénézuélienne a détruit dix-sept laboratoires

4. Généralement, pour transformer la coca en cocaïne, deux opérations chimiques distinctes sont nécessaires. La première est la transformation de coca en coca-base. Cette opération est la plus simple à effectuer. La seconde, plus difficile transforme la coca-base en chlorhydrate de cocaïne.

5. Office nationale antidrogue (ONA) du Venezuela, 2012.

6. Très controversé et même gelé pendant quelques années par le Congrès américain, l'ABDP est désormais réactivé. Il est d'ailleurs en fonctionnement en République Dominicaine depuis 2009. Les estimations de l'ABDP, opérées en 2010, indiquent que la couverture radar ne détecte plus aucun vol suspect dans l'espace aérien colombien et une concentration quasi-totale de ces vols au départ de la région vénézuélienne d'Apure.

7. Le premier de ces frères jumeaux a été tué par la police colombienne en avril 2008 et l'autre a été arrêté un mois plus tard.

8. www.insightcrime.org

9. Il semble que l'acceptation par l'État vénézuélien de l'implantation de certaines parties des FARC sur son territoire ait été motivée par la crainte d'une invasion militaire à partir de ce pays. Les milliers d'hommes armés des mouvements de guérilla auraient pu jouer le rôle de suppléants de l'armée vénézuélienne. Hugo Chavez a d'ailleurs publiquement exprimé à plusieurs reprises son soutien aux FARC.

10. Le premier laboratoire de cocaïne a été démantelé en 2001 sur le versant vénézuélien de la Sierra de Perija.

Les routes de la cocaïne au Venezuela



Source : OFDT

de transformation cachés dans les montagnes de la Sierra de Perija, non loin de la frontière colombienne, au nord-ouest de l'État de Zulia¹¹. La police y avait démantelé vingt-et-un autres laboratoires situés à moins de 150 m de la frontière colombienne quelques mois auparavant.

Un marché de gros dynamique

Les principaux « acheteurs » du trafic mondial bien établis

Ce déplacement « partiel » du trafic de cocaïne colombien vers le Venezuela va bien évidemment renforcer la présence des deux acteurs les plus impliqués dans l'importation mondiale de cette drogue : les cartels mexicains, pour l'Amérique du Nord, et les mafias italiennes, pour l'Europe. Les criminels mexicains, notamment des cartels de Sinaloa, des Zetas et du Golfe, qui jouissent du monopole quasi exclusif de la distribution de cocaïne sur le marché nord-américain [5], se sont installés au Venezuela pour nouer des relations commerciales avec tout groupe criminel capable de les approvisionner en grande quantité. Les organisations italiennes sont elles aussi présentes, dès le début des années 1990, notamment la Cosa Nostra. Elle est d'ailleurs toujours active comme l'atteste l'arrestation du chef de l'un de ses clans sur l'île de Margarita¹² en août 2012. Aujourd'hui, il semblerait que ce soit plutôt la 'Ndrangheta, implantée au Venezuela depuis la fin des

années 1990, qui soit devenue l'acheteur majeur de la cocaïne destiné au continent européen¹³.

Des exportations aériennes et maritimes

Depuis 2005 et 2006, du fait des bouleversements régionaux susmentionnés, les États vénézuéliens du Zulia, du Táchira mais surtout d'Apure, limitrophes de la Colombie, deviennent ainsi, les principaux lieux de départ de la cocaïne colombienne vers le marché nord-américain, notamment au moyen du vecteur aérien¹⁴. Si le crash d'un DC9 à Playa del Carmen avec 5,5 t de cocaïne à son bord en 2005 a marqué les esprits, il n'en reste pas moins exceptionnel car le trafic par les airs est majoritairement le fait de petits avions qui ne rejoignent que très rarement le Mexique sans escale. Ils atterrissent généralement dans des zones où l'espace aérien est moins contrôlé, comme en République Dominicaine et Haïti jusqu'en 2009 [6] puis au Honduras, au Guatemala, au Costa Rica ou au Belize. Ces États, dotés de faibles moyens, sont désormais profondément déstabilisés par la mainmise partielle des organisations criminelles, notamment mexicaines, qui acheminent la drogue vers le nord par la voie terrestre ou maritime.

Cependant, le moyen le plus usité reste celui des containers. Ceux-ci partent des grands ports vénézuéliens comme Maracaibo pour acheminer la drogue dans le monde entier, notamment vers le Panama et le cône sud du continent américain. Selon l'ONUDDC, plus de la moi-

tié de la drogue saisie en 2013 au Brésil proviendrait du Venezuela. Mais les portes-containers transitent généralement aussi en Colombie et il est donc difficile d'identifier le lieu précis de chargement de la drogue.

Hormis ces routes, l'ONUDDC observe, depuis 2005, une nette augmentation du trafic transatlantique destiné à l'Europe en provenance du Venezuela. Jusqu'en 2009, de nombreuses saisies maritimes ont été opérées, comme celle du Doña Fortuna arraisonné au milieu de l'Atlantique avec cinq tonnes de cocaïne, mais depuis 2011 plus aucune saisie maritime majeure n'a été réalisée.

Il semblerait que les trafiquants privilégient aussi les routes transatlantiques aériennes par avions privés au départ du Venezuela. La saisie la plus médiatisée est sans nul doute celle surnommée « Air Cocaïne », concernant un Boeing 727, chargé de plusieurs tonnes de drogues, retrouvé incendié au Mali en 2009 [7]. Les radars vénézuéliens avaient détecté l'avion entrant dans l'espace aérien vénézuélien, avant de perdre sa trace dans la région d'Apure où vraisemblablement le Boeing a pris possession du chargement illicite. L'aéronef fut de nouveau observé au niveau de Valencia se dirigeant vers l'Atlantique. Fait notable, les pilotes vénézuéliens, deux frères, se trouvaient aussi à bord de l'avion retrouvé à Playa del Carmen. Et ce n'est pas un cas isolé puisque nombre d'avions s'envolent depuis les aéroports côtiers du Venezuela vers l'Afrique mais aussi directement vers l'Europe. Ainsi, en 2011, les pilotes d'un jet privé ont été obligés par une dizaine de membres de la Garde nationale vénézuélienne de transporter 1,2 t de cocaïne qui a été interceptée aux Iles Canaries (Espagne).

Partant des zones de stockage à la frontière colombienne, la cocaïne est chargée dans les aérodromes de Valencia et Barcelona, ou dans les ports de Maracaibo, La Guaira et Puerto Cabello. Les avions et les navires traversent alors l'Atlantique pour atteindre l'Afrique de l'Ouest, en passant notamment par l'archipel des Bijagos (Guinée-Bissau) et le Cap-Vert [8] : cette route est surnommée l'« autoroute 10 » car elle longe approximativement la latitude 10 [9]. Et mise à part l'alimentation d'une consommation africaine

11. « Venezuela : démantèlement de 17 laboratoires clandestins de cocaïne », AFP, 23 octobre 2013.

12. L'île de Margarita, endroit bien connu des narcotraffiquants pour servir de plaque tournante au trafic de cocaïne dépend de l'État insulaire de Nueva Esparta.

13. EMCDDA, EUROPOL, *EU drug market report, a strategic analysis*, 2013.

14. Plus d'une centaine d'avions suspects ont été identifiés par radar au départ d'Apure en 2012 (JIATF-S).

qui néanmoins explose, la majeure partie de cette cocaïne ne fait que transiter en Afrique pour alimenter l'Europe dont la France.

Un crime organisé local renforcé

Intermédiaires et exportateurs locaux

Le développement du trafic de cocaïne et l'enracinement des grandes organisations trafiquantes mondiales vont renforcer les criminels vénézuéliens, qui se positionnent, au moins dans un premier temps, dans le rôle d'intermédiaires et de facilitateurs pour l'exportation de la drogue. Parmi ceux-ci, le plus célèbre est *El Turco* (voir encadré) qui, jusqu'à son arrestation en 2009, mettait en relation les vendeurs de la cocaïne implantés dans le sud-ouest du pays avec les cartels mexicains et les mafias italiennes.

Plus récemment, l'arrestation d'*El loco Barrera* en septembre 2012 illustre bien la position du Venezuela comme base logistique du trafic de cocaïne et son impact sur le renforcement du milieu criminel local. Ce trafiquant installé à San Cristobal est soupçonné d'avoir exporté plusieurs centaines de tonnes de cocaïne vers les États-Unis et l'Europe depuis 2008. En témoignent d'ailleurs les saisies de son patrimoine hors norme au Venezuela : 127 propriétés, 48 véhicules, un avion et un yacht, plusieurs entreprises, le tout estimé à plus de 800 millions de dollars. Tous ces intermédiaires locaux semblent bel et bien bénéficier du soutien actif de certains responsables publics de haut rang, notamment dans la garde nationale¹⁷.

Le cartel de los Soles

Il apparaît en effet que parmi les acteurs « institutionnels » du trafic de cocaïne, de nombreux militaires sont impliqués. Et si ce phénomène n'est pas récent, il a pris une ampleur inégalée depuis une dizaine d'années [10]. Dès 1993, en référence aux « soleils », qui symbolisent le grade de général des forces armées vénézuéliennes, apparaît le terme médiatique de Cartel del Sol (cartel du soleil), forgé par le journaliste Mauro Marcano¹⁸ lors de la mise en cause, dans le trafic de stupéfiants, de quelques officiers supérieurs de la Garde nationale bolivarienne (GNB). À cette époque, ce rôle de l'armée vénézuélienne dans le trafic de cocaïne était seulement cantonné à une poignée d'officiers et aux troupes qu'ils commandent. Depuis, le développement du trafic de drogues a favorisé l'implication d'un nombre croissant de militaires, au point qu'aujourd'hui le terme de cartel de los Soles est devenu une appellation générale

Profession : exportateur mondial de cocaïne

Dirigé par le vénézuélien Walid Makled, surnommé *El Turco*, le clan Makled, appelé aussi le cartel syro-libanais au Venezuela, a opéré depuis les années 2000, en tant que « courtier » entre des producteurs de cocaïne comme les FARC et les bacrim, et les acheteurs comme les Zetas, le cartel de Sinaloa ou la 'Ndrangheta. Pour transporter et sortir la drogue du pays, il achetait les services de militaires grâce à des contacts très hauts placés. Il garantissait ainsi un sauf conduit aux convois de cocaïne quittant le Venezuela pour le Mexique ou pour toute autre destination dans le monde. Pour ce faire, *El Turco* a acquis un certain nombre d'entreprises de transports, comme l'Aéropostal, la deuxième plus importante compagnie aérienne du pays, une compagnie de transport et des docks à Puerto Cabello mais aussi une compagnie de pesticides pouvant être utilisée pour produire les précurseurs chimiques entrant dans la fabrication de la cocaïne. Alertée par la croissance éclair de leurs activités économiques dès 2004, la Drug enforcement agency (DEA) a diligenté une enquête sur Makled et ses frères. Mais l'expulsion de l'agence américaine en 2005, soupçonnée par les Vénézuéliens d'espionnage sous couvert de lutte anti-drogue, mit fin aux investigations contre les Makled. Désormais débarrassé de la DEA, l'activité d'*El Turco* s'amplifia de telle sorte qu'il fut en mesure d'exporter plus de 10 tonnes de cocaïne par mois, selon les interviews qu'il donnera plus tard. Il s'est notamment spécialisé dans le transport par avion privé.

L'ascension du clan Makled continua jusqu'en 2008, moment où son frère, Abdallah, se présenta aux élections municipales de Valencia, ville fréquemment citée dans les trafics en direction de l'Afrique et de l'Europe. Lors de sa campagne, Abdallah se forgea des inimitiés, parmi des responsables locaux du parti chaviste, le Parti socialiste uni du Venezuela (PSUV), qui entraîneront la chute de son clan. Lors de la campagne électorale de 2008, les forces de sécurité trouvèrent 392 kg de cocaïne dans la propriété familiale. Walid Makled, quant à lui, échappa à cette vague d'arrestation et se réfugia en Colombie où il fut arrêté en 2009. Lors de son interpellation, *El Turco* était en possession d'un laissez-passer paraphé par un ancien magistrat de la Cour suprême¹⁵, ce qui vint renforcer les soupçons sur les réseaux d'influence qu'avait pu tisser le trafiquant vénézuélien avec les plus hautes autorités de son pays. Trahi par une partie de ses anciens alliés, il incrimina une quarantaine de généraux vénézuéliens comme l'ancien commandant en chef des garde-côtes, l'ancien chef du renseignement militaire, et l'ancien vice-ministre de la sécurité publique¹⁶.

Au grand dam des Américains qui souhaitaient le juger aux États-Unis, Makled fut extradité vers le Venezuela, par le président colombien Juan Manuel Santos, où il était à la fois recherché pour trafic de stupéfiants et pour son implication dans le meurtre d'un journaliste. Ce choix s'explique sûrement par une volonté de rapprochement entre les deux pays dans le but de persuader le gouvernement vénézuélien de lutter contre la présence des FARC.

rique qui recouvre non pas une organisation mais plusieurs. Celles-ci, loin de se fondre dans une organisation centralisée contrôlant la filière du trafic, formeraient en fait un ensemble peu structuré de policiers et de militaires, parfois en concurrence, qui louent ou imposent, souvent en recourant à l'intimidation, leurs services logistiques aux trafiquants les plus offrants au travers d'intermédiaires locaux. Ces officiels, qui peuvent être de très hauts gradés, facilitent le transport de la drogue sur le sol vénézuélien et profitent de leur position pour s'assurer l'impunité. Certains magistrats instruisant des affaires touchant de trop près à des militaires de haut rang se sont en effet sentis obligés de quitter le pays. La situation au Venezuela est d'ailleurs tellement préoccupante que, malgré ce que l'opposition appelle la *Ley Mordaza* (loi bâillon) interdisant à la presse (2004) et à la blogosphère (2010) de publier les données non-officielles sur la criminalité, nombre de voix¹⁹ s'élèvent pour révéler l'importance de l'implication dans le trafic de personnalités appartenant parfois aux plus hautes autorités²⁰.

Facteurs historiques favorables au trafic

Le déplacement partiel des problèmes liés au trafic colombien de la cocaïne au Venezuela agit comme un accélérateur majeur de ce que le président actuel du

15. Le même qui en 2013 dénonce la corruption vénézuélienne depuis les États-Unis.

16. « Walid Makled dijo que ministros viajaron en su avión », *El Tiempo*, 15 mai 2012

17. La *Guardia Nacional Bolivariana* est en charge de la surveillance du territoire et des frontières, ce qui comprend le contrôle des routes, ports et aéroports du pays.

18. Marcano sera assassiné le 1^{er} septembre 2004 après avoir dénoncé les liens de certains notables locaux de l'État de Monagas dans le trafic de drogue.

19. Comme deux anciens présidents de la CONACUID (agence vénézuélienne de lutte anti drogues) dont la magistrate Mildred Camero, occupant ces fonctions entre 1999 et 2005.

20. En 2007, Hugo Chávez a personnellement limogé et Luis Corea, chef du bureau antidrogue de la police et le Général Frank Morgado, qui commandait la Garde nationale bolivarienne pour leurs proximités avec des narcotrafiquants. Ce dernier sera condamné.

Venezuela, Nicolás Maduro, désignait dans la presse vénézuélienne en octobre 2013, comme la « gangrène généralisée ». Toutefois, la crise actuelle liée à l'« explosion de la corruption et de la violence » n'est pas due uniquement aux bouleversements récents de la géopolitique des drogues. Elle puise aussi ses racines dans les faiblesses historiques de l'État vénézuélien et ses difficultés à impulser un développement économique équilibré. Ainsi, comme beaucoup de pays producteurs de pétrole, le Venezuela est dépendant d'un rente qui nourrit le clientélisme, la corruption et les luttes entre fractions pour son partage. À cet égard, l'espoir suscité chez certains par l'accession au pouvoir d'Hugo Chávez en 1999, dix ans après la répression sanglante des émeutes de Caracas²¹, dont le programme visait notamment à sortir le pays de sa dépendance pétrolière en diversifiant la production industrielle, est déçu. Aujourd'hui le pays est confronté à une crise majeure tant sur le plan économique que sur le plan sécuritaire. Des centaines de milliers de Vénézuéliens ont préféré émigrer à l'étranger, et ce malgré des aides significatives (logement, alimentation, éducation) en direction des plus pauvres (près de la moitié de la population) [11]. Sur le plan économique, la baisse des cours du pétrole, consécutive à la crise mondiale de 2007, en altérant les ressources de l'État, provoque, faute de devises, une chute des importations des biens de consommation nourrissant l'inflation et corruption (marchés noirs, trafics de devises)²². Sur le plan sécuritaire, pour réduire l'influence de ses opposants après la tentative de coup d'État qui le destitue pendant vingt-quatre heures en 2002, Hugo Chávez a cherché à renouveler l'élite économique et politique du pays que ce soit au niveau national et au niveau régional, avec la création de pouvoirs communaux dotés de fortes prérogatives économiques et sécuritaires [12]. Cette réforme a favorisé la constitution de baronnies locales très

perméables à l'influence des trafiquants, comme l'atteste la floraison de fortunes aussi rapides que considérables des « bolichicos », ces nouveaux yuppies issus de la toute puissante bolibourgeoise (bourgeoisie bolivarienne), dans un contexte où la lutte antidrogue ne semble plus véritablement une priorité des autorités politiques depuis le milieu des années 2000. Ainsi, la coopération policière entre le Venezuela et les États-Unis s'est nettement réduite après 2005, année où la DEA est expulsée, soupçonnée d'espionner le gouvernement vénézuélien²³. Cette rupture diplomatique eut notamment pour conséquence la désinstallation de la couverture radar aérienne antidrogue au Venezuela et ainsi l'accroissement significatif du trafic aérien depuis la région d'Apure.

« Colombianisation » du Venezuela ?

Plutôt épargné par le trafic de cocaïne qui déstabilisait profondément son voisin colombien dans les années 1990, le Venezuela est aujourd'hui particulièrement touché par ce phénomène. En l'espace d'une dizaine d'années ce pays est devenu un hub d'exportation de la cocaïne, dont le rôle est désormais central dans le trafic transnational qui part de la Colombie vers les États-Unis mais aussi vers les pays d'Afrique et d'Europe.

La cause principale de cette évolution réside dans l'installation des principales composantes de l'économie colombienne de la cocaïne (guérillas, paramilitaires, cartels) dans les zones frontalières situées à l'ouest du Venezuela, qui ont délocalisé une partie de leurs activités criminelles comme le stockage et même la transformation de la cocaïne. Ce phénomène est allé de pair avec l'implantation des cartels mexicains et des mafias italiennes, acteurs majeurs dans l'exportation du produit en

direction des grands marchés de consommation finale. Tous ces criminels ont trouvé, au Venezuela, à côté de facteurs liés à l'histoire – État faible – et à la géographie – frontières poreuses avec les zones de production de la coca et façades maritimes donnant sur la mer des Caraïbes et l'Atlantique – des ramifications plus ou moins accueillantes constituées de puissants intermédiaires locaux, qui facilitent les exportations.

Cette situation contribue à nourrir un climat inégal de violence dans l'histoire du pays alors que la criminalité a nettement diminué en Colombie. Aujourd'hui, le taux d'homicides y est un des plus élevés de la planète : selon l'Observatoire vénézuélien de la violence (OVV) [13], il a doublé en 10 ans et atteindrait, en 2011, le taux de 67 pour 100 000 habitants, soit le double du taux colombien²⁴. Depuis 2005, la mortalité violente est en effet plus élevée au Venezuela qu'en Colombie. D'ailleurs, la situation du Venezuela évoque de plus en plus celle qui avait cours il y a vingt ans en Colombie quand ce pays voyait s'affronter dans une spirale infernale, cartels, guérillas et paramilitaires pour le partage des narcodollars [14]. À moins que les annonces d'ambitieux plans de lutte contre la corruption et le trafic de drogues par le nouveau président de la République, Nicolás Maduro, ne permettent d'empêcher ce que certains appellent désormais la « colombianisation du Venezuela ».

21. Ce soulèvement des quartiers populaires de la capitale est survenu suite à des mesures d'austérité imposées au gouvernement de Carlos Andres Perez par le FMI. Réprimé par l'armée, il s'est soldé par des centaines de morts.

22. « Le Venezuela se noie dans son pétrole », Gregory Wilpert, *Le Monde diplomatique*, novembre 2013.

23. « Documents Show C.I.A. Knew of a Coup Plot in Venezuela », *New York Times*, 3 décembre 2004.

24. En 2011, le taux d'homicide s'élevait à 34 pour 100 000 habitants en Colombie (1,2 en France).

Bibliographie

1. UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime), *World drug report 2013*, New York, United Nations, 2013, 151 p.
2. TABLANTE C. et TARRE M., *Estado delincuente : como actua la delincuencia organizada en Venezuela*, La hoja del norte, 2013, 463 p.
3. FRIESENDORF C., *US foreign policy and the war on drugs. Displacing the cocaine and heroin industry*, Routledge, coll. CSS Studies in Security and International Relations, 2007, 240 p.
4. LABROUSSE A., *Dictionnaire géopolitique des drogues. La drogue dans 134 pays : productions, trafics, conflits, usages*, Bruxelles, De Boeck, 2003, 745 p.
5. OLVERA J.C. et GANDILHON M., « Les cartels mexicains : de l'Amérique latine à l'Europe », *Drogues, enjeux internationaux*, n°3, 2012, 5 p.

6. LALAM N. et WEINBERGER D., *Le trafic de stupéfiants à partir des aéroports secondaires non surveillés et plateformes de circonstance*, Paris, INHESJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice), 2013, 12 p.
7. UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime), *Cocaine trafficking in West Africa. Situation report*, New York, United Nations, 2007, 16 p.
8. CHAMPIN C., « L'Afrique de l'Ouest : une zone rebond de la cocaïne destinée au marché européen », *Drogues, enjeux internationaux*, n°4, 2012, 5 p.
9. MAZZITELLI A.L., *The new transatlantic Bonanza: Cocaine on Highway 10*, Western Hemisphere Security Analysis Center, 2011, 47 p.

10. MAJORCA J.I., « Mitos y realidades sobre el cartel de los soles », *Simón Bolívar Analytic*, n° 24, 2012, 12 p.
11. UZCÁTEGUI R., *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, Paris, Spartacus, 2011, 272 p.
12. VASQUEZ LEZAMA P., « Le Caracazo (1989) vingt après. De l'économie morale à l'instrumentalisation politique de l'émeute au Venezuela », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 17, n°2, 2010, pp. 127-142.
13. BRICEÑO-LEÓN R., ÁVILA O. et CARMARDIEL A., *Violencia e institucionalidad. Informe del Observatorio Venezolano de Violencia 2012*, Alfa, coll. Hogueras, 2012.
14. HYLTON F., *Colombie, les heures sombres*, Paris, Editions IMHO, coll. Essais, 2008, 189 p.

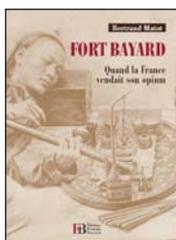
Dans cet ouvrage important, Bertrand Matot, journaliste et chercheur indépendant, retrace un épisode très peu connu de l'histoire coloniale française en Asie du Sud-Est : la concession par la Chine, à la fin du XIX^e siècle, d'un micro-territoire côtier, Kouang-Tchéou Wan, peuplé de 150 000 habitants, correspondant aujourd'hui à l'actuelle métropole de Zhanjiang dans la province du Guangdong. En 1898, la France, dans le cadre de sa rivalité régionale avec l'Empire britannique, souhaite en effet prendre pied dans le sud de la Chine afin de créer un comptoir marchand susceptible de rivaliser avec le grand port de Hongkong. Elle jette alors son dévolu sur ce qui n'est, à l'époque, qu'une zone de pêche marginale en obligeant un Empire chinois en pleine déliquescence à lui concéder le territoire pour une période de 99 ans.

Après l'écrasement militaire de la résistance des autochtones, le territoire, dont le port principal est rebaptisé Fort Bayard, en hommage au chevalier éponyme, est rattaché administrativement à l'Indochine française voisine. Très vite, l'administration française, au mépris des différentes conventions internationales relatives au contrôle de l'opium, signées entre 1909 et 1925, va comprendre tout le profit qu'elle peut tirer de cette concession en la transformant en un véritable comptoir destiné à alimenter le sud de la Chine en opium où la consommation est forte. Cette politique, qui s'inscrit dans la continuité de la guerre menée sous le Second Empire contre la Chine entre 1856 et 1858, se greffe alors sur des traditions de contrebande locale, animées par les organisations criminelles chinoises, les fameuses Triades, sur fond d'une piraterie alors extrêmement active en mer de Chine méridionale. L'administration coloniale, largement corrompue par les marchands d'opium, va dans un premier temps fermer les yeux sur la contrebande en provenance d'Indochine et du Yunnan, province chinoise, où la culture du pavot est très présente, puis progressivement organiser et légaliser, à partir de 1914, le trafic et l'usage sur le modèle de la Régie indochinoise de l'opium, qui fonctionne à Saigon depuis 1881.

Ainsi, dans les années 1920, le commerce est florissant : « [...] Fort Bayard possédait, sur les quais, un entrepôt contenant (officiellement) 500 tonnes d'opium brut et 4 tonnes d'opium raffiné. L'opium brut était vendu par le service de la Régie en caisses à des négociants en gros qui devaient fournir une caution de 10 000 piastres et recevaient une licence gratuite ! Ces négociants en gros revendaient, à leur tour, la drogue à des détaillants. Ces détaillants n'étaient soumis à aucune réglementation particulière, pas plus que n'était réglementée la transformation sur place de cet opium brut en opium fumable. Quant à l'opium raffiné, fumable, provenant de la manufacture de Saigon, il était vendu par la Régie aux consommateurs. Les profits de l'État étaient énormes. » À l'époque, les perspectives économiques offertes par l'opium sont telles que la Banque de l'Indochine ouvre une succursale en 1925 à Fort Bayard et aide par ses prêts bancaires les candidats potentiels à acquérir une licence d'importateur. Plusieurs dizaines de marchands – français mais aussi et surtout chinois – se partagent un marché dont le caractère concurrentiel est largement fictif. L'auteur montre bien en effet que les importateurs chinois ne sont souvent rien d'autre que des prête-noms abritant les activités des Triades, lesquelles ne manquent pas d'arguments pour obliger les récalcitrants à leur céder des licences ou à liquider les concurrents gênants. Cette politique cynique de la France fait toutefois l'objet d'une certaine réprobation. En métropole, où certains parlementaires dénoncent à la Chambre des députés ce lieu de trafic et de « débauche » (la prostitution y est florissante), mais surtout à la Société des Nations qui tente d'interdire l'usage non thérapeutique d'opium. Ces condamnations n'empêcheront pas l'administration de poursuivre l'importation et la vente de cette substance. Dans les années 1930, ce sont près de 60 tonnes en provenance d'Indochine qui arrivent à Fort Bayard, quantités qui se révèlent toutefois insuffisantes, aux dires des autorités locales, pour alimenter la centaine de fumeries locales et une consommation dont la population est estimée à plusieurs dizaines de milliers.

La Seconde Guerre mondiale, avec l'occupation de la concession par le Japon, puis la prise du pouvoir par Mao en 1949 marquant la récupération définitive du territoire par la Chine, mettront un terme à une histoire dont les turpitudes ne sauraient toutefois se résumer aux trafics d'opium. L'auteur met également en évidence l'importance stratégique de Fort Bayard dans la politique française en Asie visant à contenir l'avancée communiste.

Michel Gandilhon



Bertrand MATOT

Fort Bayard, quand la France vendait son opium

Éditions François Bourin 2013

À signaler

Drogues, enjeux internationaux signale quelques rapports et publications récents sur la question de l'offre de drogues.

Ouvrages

CHAUPRADE (A.), *Chronique du choc des civilisations, du 11 septembre 2001 à la guerre de Syrie, actualités, analyses géopolitiques et cartes pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, éditions Chroniques, 2013.

Cette actualisation de la première édition, publiée en 2009, présente un tableau des grandes fractures géopolitiques à travers le monde. Un chapitre est consacré à la question afghane et à la place essentielle qu'occupe notamment la culture de l'opium dans la guerre civile qui mine ce pays.

DUMONT (S.), *L'Histoire vraie de la mafia israélienne*, Tel Aviv, Paris, Anvers, New York, *Enquête au cœur de la criminalité organisée de l'État hébreu*, La manufacture des livres, 2012.

Le crime organisé israélien, présent sur les cinq continents, constitue une dimension importante de la criminalité internationale (prostitution, racketts, armes, drogues). L'auteur consacre une partie de l'ouvrage à son implication dans le trafic mondial d'ecstasy dans lequel il semble jouer un rôle décisif.

ALTERNATIVES SUD, *Narco trafic, la « guerre aux drogues »*, en question, Éditions Syllepse, 2013.

Cet ouvrage collectif, qui mobilise des chercheurs venus d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, a l'ambition de présenter ce que les éditeurs appellent les « points de vue du sud » sur la « guerre à la drogue » qui sévit depuis une quarantaine d'années. De la Colombie aux Philippines en passant par la Guinée-Bissau et l'Afghanistan, les auteurs dressent, par delà les histoires particulières de ces pays, le constat d'un échec.

Rapports internationaux

UNODC (United Nations office on Drugs and Crime), *The challenge of new psychoactive substances*, Vienna, 2013.

Un état des lieux sur les nouvelles substances psychoactives synthétiques (cannabinoides, cathinones, etc.), produites notamment en Inde et en Chine, et dont la consommation ne cesse de se développer en Europe et dans le monde.

EMCDDA (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction), *Drug squads: units specialised in drug law enforcement in Europe*, Lisbonne, 2013.

Une revue de l'organisation des unités anti-drogues dans les différents pays de l'Union européenne, de la Norvège et de la Turquie afin d'évaluer les possibilités concrètes d'élaboration d'indicateurs communs pour mesurer l'offre de drogues

Directrice de la publication : Maud Poussel (OFDT)
Coordination rédactionnelle : Michel Gandilhon (OFDT), Julie-Émilie Adès (OFDT)
Comité de rédaction : Laurent Laniel (OEDT), Matthieu Pittaco (OCRTIS), Stéphane Quéré (DRMCC/Paris-II), David Weinberger (INHESJ)
Documentation : Isabelle Michot, Anne de l'Épervier
Infographiste : Frédérique Million



3, avenue du Stade-de-France
 93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex
 Tél. : 01 41 62 77 16
 Fax : 01 41 62 77 00
 e-mail : ofdt@ofdt.fr